



Congés pour un CDD temps partiel

Par **Lau0417**, le **08/02/2015** à **20:32**

Bonjour.

Je travaille dans la restauration en temps partiel à raison de 24h par semaine.

Je travaille 6 jours par semaine. Mes horaires sont variables, des jours je travaille 2 heures, d'autres 7 heures.

J'ai vu que je bénéficiais d'autant de jours de congés par mois qu'un contrat à plein temps, donc 2,5 par mois.

Ma question :

Le nombre de jour de congés sur ma fiche de paie représente des journées de 7h ?

Ma dernière fiche de paie m'indique que j'ai acquis 20 jours.

$$20 * 7 = 140 \text{ heures}$$

$$140/24h = 5,83 \text{ semaines}$$

je dispose de tout ce temps de congé?

Par **Lag0**, le **09/02/2015** à **08:23**

[citation]Le nombre de jour de congés sur ma fiche de paie représente des journées de 7h ?
[/citation]

Bonjour,

Les congés ne se décomptent pas en heures mais en jours.

Il n'y a donc pas de notion d'heures pour un jour de congé.

Bien que votre horaire soit réparti de façon irrégulière sur la semaine, un jour de congé est un jour de congé, que vous travailliez habituellement 2 heures ou 10 heures ce jour là.

Par **Lau0417**, le **13/02/2015** à **14:26**

D'accord, merci.

Maintenant que j'y pense ça semble plutôt logique.

Mon contrat se termine le 28 février et je prends mes congés à partir de lundi 16 février inclus.

Cela fait donc 11 jours (je travaille habituellement tous les jours de la semaine sauf le mardi).

L'employeur devra donc me payer les 9 jours restants non pris ?

Et la du coup ce sera $9\text{jours} \times 7\text{heures} \times \text{taux horaire}(9,61\text{euros})$?